

Séance du Conseil général du 26 juin 2023

9. Approbation du règlement du Service social Centre-Orval

Rapport du Conseil communal

Le Service social Centre-Orval a été créé en juillet 2004, en collaboration avec des communes adhérentes. A l'époque, les autorités de Malleray s'étaient investies dans un projet pilote du canton soit l'édition d'un guide sur la « Nouvelle gestion publique dans les communes ». La commune avait reçu, de l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire, une dérogation aux prescriptions de la loi sur les communes pour gérer le Service social, l'alimentation en eau et l'entretien des routes selon la NGP.

Le législatif avait approuvé une description de produit qui, en vertu de la dérogation de l'OACOT, avait valeur de règlement ainsi qu'une enveloppe financière qui était attribuée à ce service. Bien que le guide bernois sur la NGP ait eu un certain succès auprès des communes des cantons romands, la « Nouvelle gestion publique » a progressivement été abandonnée par les collectivités publiques, aussi bien au niveau fédéral, cantonal et communal. Comme le Service social Centre-Orval fonctionnait bien et que ses relations avec les communes adhérentes étaient réglées dans un contrat, aucun règlement n'a été établi.

En droit bernois, toute prestation publique doit être formalisée dans une base légale et la législation cantonale laisse une certaine marge de manœuvre aux communes. Lors de sa dernière inspection, la Préfecture a demandé de combler l'absence de base légale en rédigeant un règlement communal.

Le projet qui est soumis au Conseil général présente le fonctionnement actuel du Service social Centre-Orval qui agit sous la responsabilité du Conseil communal et de l'Autorité sociale qui comprend des représentants des communes adhérentes. Étant donné que Valbirse est commune-siège, l'approbation définitive est de la compétence du Conseil général et les communes adhérentes seront informées.

Le Conseil communal recommande aux membres du législatif d'accepter ce règlement.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL